nc

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Saint-Quentin
Palais de Justice
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.62.34.10.
Télécopie : 03.23.64.26.47.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté LA MAISON DU CIL - SA D'H.L.M.
12 boulevard Roosevelt
02100 SAINT QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sté LA MAISON DU CIL - SA D'H.L.M.
12 boulevard Roosevelt
02100 SA1NT QUENTIN

Numéro RCS : Saint-Quentin B 585 980 022 <3821/1959B00002>

Pièces déposées le 15/09/2009 Numéro : 29683

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 26/06/2009
- Changement de Commissaire aux comptes titulaire

Tarif fixé par décret 2007-812du 10.5.2007 - 8 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annéxée.

Le Greffier du Tribunal,

LA MAISON DU CIL - SA D'HLM

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF,

Le **Vendredi 26 Juin**, à 10 heures 30,

Les Actionnaires de **LA MAISON DU CIL-SA D'HLM**, Société Anonyme au capital de 2.320.000 € divisé en 145.000 actions de 16 € chacune, entièrement libéré, dont le Siège Social est à SAINT-QUENTIN *12 Boulevard Roosevelt*, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, par lettre recommandée.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par tous les actionnaires assistant à la réunion.

Monsieur André SOMMERFELT, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion.

Monsieur Bruno BACRO, et Monsieur Christian BOUQUET, les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs, et agissent l'un et l'autre es qualité.

Madame Claudine AIME est désignée en qualité de Secrétaire.

Assistent également à la réunion :

- Madame Isabelle MARGHIERI, Directeur de LA MAISON DU CIL - S.A d'HLM
- Monsieur Jean-André CHARPENTIER, Directeur Général de LA MAISON DU CIL – S.A. d'HLM
- Madame Christine RICHARD, Directeur Financier
- le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises, Commissaire aux Comptes, représenté par Monsieur BOULANGER,
- Madame Karine CHIMOT, représentant le Comité d'Entreprise
- Monsieur Abel POIDEVIN, représentant le Comité d'Entreprise.

Le Bureau, ainsi composé, certifie l'exactitude de la feuille de présence au vu de laquelle Monsieur le Président constate que 25 actionnaires, possédant ensemble 134 985 actions sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance.

L'Assemblée Générale réunissant plus du quart du capital social est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2008 ; présentation des comptes et bilan. Rapports du Commissaire sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce
2. Approbation desdits comptes et conventions
 Quitus aux Administrateurs
3. Affectation des résultats de l'exercice 2008
4. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire
5. Pouvoirs

Il ajoute que tous les documents à soumettre à cette Assemblée ont été tenus à la disposition des Actionnaires au Siège Social pendant les délais légaux et réglementaires.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

a) un double de la lettre de convocation recommandée adressée à chaque actionnaire

b) la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, les imprimés de vote par correspondance et la liste des actionnaires

c) le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé ainsi que les annexes

d) le rapport du Conseil d'Administration

e) les rapports du Commissaire aux Comptes

f) le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Puis il est donné lecture du rapport du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration.

Monsieur BOULANGER, représentant le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, Commissaire aux Comptes, donne ensuite lecture de ses rapports.

Après lecture de ces documents, Monsieur le Président ouvre les débats.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce, approuve séparément chacune des conventions mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats excédentaires en instance d'affectation totalisent **12 162 036,51 €**, décide d'affecter :

127 600,00 €	à la rémunération du capital au taux de 5,5 %
701 793,87 €	à la réserve de plus values nettes sur cessions immobilières
0,00 €	AU REPORT A NOUVEAU
11 332 642,64 €	A LA RESERVE DE PREVOYANCE

d'attribuer un dividende de : **0,88 €** par ACTION

dividende par action mis en paiement au titre des 3 derniers exercices :

Exercice clos le	Dividende net distribué	Dividende net par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 50%	Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 50%
31.12.2005	0,56	0,56	Non applicable	Non applicable
31.12.2006	0,68	0,68	Non applicable	Non applicable
31.12.2007	0,72	0,72	Non applicable	Non applicable
31.12.2008	0,88	0,88	Non applicable	Non applicable

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises Commissaire aux Comptes titulaire étant parvenu à expiration, un appel d'offres a été organisé.

Au terme de cet appel d'offres, le candidat retenu est le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, 14 rue du Vieux Faubourg - LILLE (59).

Il est demandé à l'Assemblée Générale de nommer le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, pour assurer le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de 6 ans. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à examiner les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité (1 voix contre et 1 abstention).

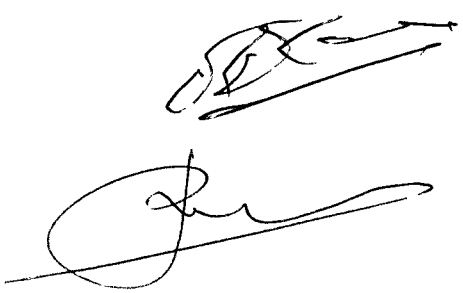
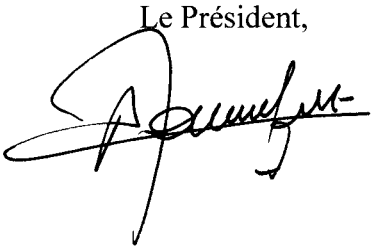
CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Les Scrutateurs,	Le Président,	Le Secrétaire,
		
B. BACRO C. BOUQUET	A. SOMMERFELT	C. AIME